

LE JOUR, 1946
24 SEPTEMBRE 1946

L'EXEMPLE DE LA SUISSE

Pendant que nous parlons réformes, prenons exemple une fois de plus sur la Suisse.

La Suisse est un grand « petit pays » qui sera toujours un modèle pour nous.

Il y a en Suisse un esprit démocratique tout à fait conforme au goût des Libanais. Les Suisses ont horreur de la pompe et de l'emphase. Ils aiment la simplicité de la vie et du discours et ils ont garde d'alourdir leur existence d'un excès d'étiquette. Ils s'imposent des disciplines strictes au lieu d'un protocole pesant et le premier magistrat de la Confédération reste le chef d'un département d'Etat comme un autre.

Sur ce dernier point et pour différentes raisons nos lois sont différentes et doivent l'être, mais le fond de la remarque demeure.

Le Liban apprécierait, avec des disciplines plus rigoureuses, un train de vie plus sobre de l'Etat. Nous disons les premiers qu'il faut que le Liban tienne son rang en toutes circonstances ; mais avec plus d'ordre et de mesure.

Et nous voudrions aussi, à l'exemple de la Suisse, perdre à l'avenir un peu moins de notre temps en fêtes variées. Les loisirs au Liban prennent des proportions démesurées. Il faut réduire le nombre des jours fériés. Nous ne sommes pas en mesure de nous accorder autant d'heures oisives sous les prétextes les plus divers et nous nous contenterions volontiers certains jours, pour ce qu'elle a de martial, de pittoresque et de joyeux, d'une belle retraite aux flambeaux. Que chez nos voisins syriens le point de vue soit différent, ce n'est pas notre affaire ; chacun a ses convenances et son tempérament. Quant aux réformes plus substantielles, elles sont, on nous l'assure, en marche. Souhaitons qu'elles pressent le pas. Nous sommes vivement derrière elles, avec tous les hommes de bonne volonté.